



APPEL À PROJET

FORMATION DES PARENTS : MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE, AU SERVICE DE LA COÉDUCATION

La ville de Roubaix s'inscrit depuis plusieurs années dans un processus de coéducation en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous les Roubaisiens. Forte de son expérience, elle impulse désormais une dynamique territoriale par le biais de la Cité éducative.

La ville a répondu à l'appel à candidature et a obtenu le label « Cité éducative » en septembre 2019. Ce label d'excellence et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux villes éligibles où les acteurs de territoire ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée.

En effet, les Cités Éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants **avant 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une **grande alliance des acteurs éducatifs** : parents, associations, services de la ville et de l'État.

La philosophie d'action de ce programme porte sur les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV) et les **réseaux d'éducation prioritaire (REP+)** de la ville de Roubaix.

Pour répondre aux différents enjeux et orientations de la Cité Éducative, une première série de **4 appels à projets** et **1 Appel à manifestation d'intérêt** est lancée pour trois années et dans la perspective d'un démarrage en septembre 2020.

1. **Formation des parents : maîtrise des savoirs de base, au service de la coéducation**
2. **Stages prépa mat' : préparation à la scolarisation des tout-petits**
3. **Sensibiliser jeunes et adultes aux phénomènes de discrimination**
4. **Les familles comme fabricants de culture**

5. **Le sport comme levier d'ouverture au cycle 3** (appel à manifestation d'intérêt)

Ces appels à projet sont le résultat d'un travail de mobilisation collective de l'ensemble des acteurs éducatifs et socio-éducatifs du territoire.

Qu'est-ce que la Cité Éducative ?

« La Cité Éducative organise l'alliance républicaine de **tous les adultes** prêts à contribuer **ensemble** à l'éducation des enfants et des jeunes, à **tous les âges** et durant **tous les temps de vie**, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école du socle (écoles-collège), pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, ou autour les autres lieux éducatifs du quartier ou de la ville (médiathèque, centre social, conservatoire, club de sport, club de prévention...), et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité, pour créer le **continuum** nécessaire à la réussite de chaque enfant. »

La circulaire du 13 février 2019 pose le cadre général de mise en œuvre de la Cité Éducative, projet éducatif de la politique de la ville.

➤ LES OBJECTIFS NATIONAUX DES CITES EDUCATIVES

La Cité Éducative n'est pas un dispositif de plus mais elle constitue une opportunité de coordonner l'action éducatif à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes et des parents.

Elle est structurée autour de trois grands objectifs définis au niveau national :

- conforter le rôle de l'école, en veillant à la complémentarité des actions portées par les partenaires de la communauté éducative, dans une logique de coéducation ;
- promouvoir la continuité éducative, par l'articulation autour de l'école de tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire) en lien avec les parents et les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- ouvrir le champ des possibles, en accompagnant l'émancipation des enfants et des jeunes par la découverte de leur environnement et l'élargissement de leur horizon socio-culturel.

La Cité Éducative à Roubaix

A Roubaix, la Cité Éducative regroupe deux secteurs :

- le secteur Nord, couvrant les quartiers Ouest, Nord et une partie du centre-ville,
- le secteur Sud, pour les quartiers Centre sud, Est et Sud.

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, trois objectifs ont été collectivement définis par les acteurs éducatifs du territoire :

- **La coopération entre acteurs éducatifs** : La Cité Éducative roubaisienne s'inscrit dans le cadre d'une coopération renforcée (connaissance, reconnaissance, action concertée) entre **tous** les acteurs éducatifs du territoire, au premier rang desquels les parents et les enfants/les jeunes.
- **La lutte contre les déterminismes** : La Cité Éducative doit permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans la Cité, quelle que soit la nature de ses difficultés et de ses besoins. La lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les phénomènes d'autocensure, l'accompagnement des enfants/des jeunes à la résolution de leurs problématiques ou des parents dans leurs fonctions parentales, constituent autant de leviers qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.
- **Le développement de l'ambition des enfants et des jeunes** : Il s'agit de mobiliser toutes les énergies du territoire dans une logique de continuité et de complémentarité de l'action éducatif (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) afin de contribuer à l'ouverture de l'horizon socio-culturel des enfants/jeunes des quartiers prioritaires et de lutter contre toutes les formes de décrochages.

L'APPEL À PROJET : « FORMATION DES PARENTS : MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE, AU SERVICE DE LA CO-ÉDUCATION »

➤ CONTEXTE

La ville de Roubaix se caractérise notamment par la présence de nombreuses familles allophones, qui de fait parlent peu voire pas du tout, la langue française, de familles en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme.

Pour certaines de ces familles, le suivi de la scolarité de leurs enfants constitue un enjeu particulier notamment parce que la situation qu'elles connaissent rend leur rapport à l'école particulièrement complexe. Bien souvent, les familles allophones ou souffrant d'illettrisme et/ou d'illectronisme restent à la porte de l'école non parce qu'elles n'ont pas envie d'y entrer mais parce qu'elles n'en maîtrisent ni les usages, ni les codes.

Des dispositifs d'inclusion et d'accompagnement des parents portés par le Ministère de l'Éducation Nationale existent et sont mis en œuvre dans les écoles et les collèges. C'est le cas notamment du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) » qui offre aux parents étrangers primo-arrivants des espaces d'apprentissage autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire. D'autres actions en direction de ces familles sont également portées par des associations du territoire.

➤ ATTENDUS

Afin de favoriser la coéducation, la Cité Éducative a pour ambition, en complément des actions et dispositifs existant, de « conforter le rôle de l'école » par la création et/ou le renforcement des liens parents-école. En permettant aux parents allophones et/ou en situation d'illettrisme ou d'illectronisme d'accéder à la maîtrise de la langue, de l'écriture, de la lecture et des outils numériques, les attendus du projet consistent à créer les conditions d'une meilleure communication entre parents et équipes enseignantes et de lutter contre les possibles effets d'autocensure. Ainsi, la maîtrise des savoirs fondamentaux aurait pour but d'inscrire les parents dans une dynamique positive et de confiance en eux et en l'institution scolaire à deux niveaux :

- en premier lieu, il s'agit de les accompagner dans l'apprentissage des savoirs de base en s'appuyant sur les prérequis scolaires afin d'en maîtriser les codes et les usages et de favoriser ainsi l'instauration d'un dialogue parents-école pour la réussite scolaire des enfants/jeunes.
- au niveau de leur ancrage dans la vie de la Cité. Accompagner les parents dans l'acquisition des compétences linguistiques et sociolinguistiques doit également constituer un moyen de favoriser leur insertion sociale, voire professionnelle.

Le projet de « Formation des parents à la maîtrise des savoirs de base, au service de la coéducation » s'inscrit dans l'axe stratégique de lutte contre les déterminismes porté par le projet roubaisien de Cité Éducative.

➤ QUELQUES MODALITES ATTENDUES : COOPERATION ET PARTICIPATION

Pour ce faire et en cohérence avec l'esprit de la Cité Éducative, le jury de sélection sera attentif à la manière dont le porteur de projet propose de :

- **Mobiliser** les acteurs du territoire dans le repérage des parents ayant des besoins d'apprentissage des savoirs de base (directeurs d'école, chefs d'établissement de l'enseignement secondaire, acteurs socio-éducatifs du territoire...)
- **Mobiliser** les parents en suscitant et en maintenant leur adhésion au projet
- Prendre en compte leurs contraintes et difficultés
- Organiser des rencontres et **se coordonner** avec les acteurs scolaires (directeurs d'école, chefs d'établissement du second degré)

- **Encourager** et **accompagner** les parents dans une dynamique d'approfondissement des savoirs et savoir-faire par l'intégration notamment de structures de formation continue.

➤ **CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET**

Les projets retenus seront examinés par le jury de sélection (Ville, Éducation Nationale, Préfecture) au regard des critères suivants :

<p>D'UNE PART CEUX CORRESPONDANT A LA PHILOSOPHIE DE LA CITE ÉDUCATIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le caractère innovant du projet et/ou de la démarche • La prise en compte du contexte local • La mise en œuvre d'une démarche de coopération avec les partenaires du territoire • L'implication des familles, parents, enfants et jeunes du territoire • La proposition d'une méthode volontariste pour améliorer l'égalité femmes/hommes.
<p>D'AUTRE PART CEUX PLUS SPECIFIQUES A L'APPEL A PROJET « FORMATION DES PARENTS : MAITRISE DES SAVOIRS DE BASE, AU SERVICE DE LA COEDUCATION »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie globale d'intervention auprès des parents et sa progressivité (1^{er} /2nd degré, périmètres géographiques d'intervention, éducation prioritaire, modalités de repérage des parents, modalités organisationnelles...) • La méthode et la diversité des outils et des supports d'apprentissage selon les difficultés des parents (parents non francophones, en situation d'illettrisme ou simplement en situation d'illectronisme) • Les moyens et la démarche proposés pour mobiliser et accompagner les parents • La prise en compte dans la stratégie déployée des structures scolaires, socio-culturelles, culturelles, de formation du territoire • Les pistes envisagées pour la pérennisation de l'action.

Mode d'emploi

<p>COMMENT REpondre ?</p>	<p>En nous adressant pour le 12 juin 2020 et préalablement au dossier complet de demande de subvention une note de deux pages faisant état de vos intentions, des axes et orientations de votre projet.</p> <p>En nous envoyant le dossier de demande de subvention et le descriptif de votre projet au plus tard le 3 juillet 2020.</p> <p>Par mail uniquement : citeeducative@ville-roubaix.fr</p>
<p>QUI EST CONCERNÉ ?</p>	<p>Les appels à projets et l'appel à manifestation d'intérêt s'adressent aux organismes à but non lucratif : associations, collectifs d'acteurs, collectivités territoriales...</p>
<p>COMMENT ET À QUOI LES SUBVENTIONS SONT-ELLES AFFECTÉES ?</p>	<p>La subvention attribuée est affectée à la mise en œuvre opérationnelle du projet pour une durée de trois ans, afin notamment d'impulser de nouvelles modalités d'intervention et d'envisager la montée en puissance de chaque projet. Toutefois la reconduction du financement sera soumise et conditionnée à bilan annuel de l'action et à la disponibilité budgétaire du programme global d'action de la Cité Éducative.</p>